

COMPTE-RENDU DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2010	
---	--

N° accusé de réception sous-préfecture :	Reçu en sous-préfecture le 19/07/2010
038-213800220-20100701-crcm-2010-15-06-AU	Publication le 19/07/2010

Le quinze juin deux mil dix à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenièrès en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT .

Etaient absents ayant donné pouvoir : Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Valérie GEYNET à Chantal REY, Josiane GIPPET à Philippe GUYON, Emmanuel GUTIERREZ à Yvon THENAULT, Maurice NICOLAS à Maryvonne SARAMITO.

Date de convocation : Mardi 8 juin 2010

Les Conseillers présents, soit 22 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Roger GAGNEUX, Maire des Avenièrès de 1989 à 1993, décédé récemment.

Les obsèques de Monsieur GAGNEUX ont lieu le Vendredi 18 juin 2010 à 14h30 à l'église de Buvin.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2010

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Affichage des délibérations le 11 mai 2010 pour être rendues exécutoires.

Affichage du compte-rendu le 9 juin 2010.

Diffusion du compte-rendu aux conseillers le 9 juin 2010 par mail et le 10 juin 2010 par courrier pour les personnes sans messagerie électronique.

Jacky RAVAZ : « Dans les questions diverses relatives à la réserve naturelle nationale, concernant la phrase « Il fallait rester à l'étape de réserve, elle est volontaire », je souhaite préciser que bien avant ce projet de réserve nationale, j'étais déjà contre la réserve régionale. J'aurais souhaité que l'on reste à la 1^{ère} étape. »

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 15 juin 2010

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

La délibération n°2010-5-9 portant sur la désignation d'un représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital intercommunal de Morestel est retirée de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2010
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 15 juin 2010

I . ASPECT FINANCIER

- 2010-5-1 Décision modificative budgétaire n°2- Budget général
- 2010-5-2 Réajustement des tarifs du restaurant scolaire
- 2010-5-3 Attribution de subventions Action Jeunes - Centre socioculturel intercommunal Jean Bedet
- 2010-5-4 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin
 - a) Subvention de fonctionnement complémentaire
 - b) Subvention pour l'événement inaugural « *Le Rhône ou les caprices de notre imprévisible voisin* »
- 2010-5-5 Attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel
- 2010-5-6 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Huert Olympique Club

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2010-5-7 Piscine – Saison 2010
 - a) Modification des horaires d'ouverture au public
 - b) Modification des tarifs réduits
- 2010-5-8 Gestion et exploitation du boulodrome municipal des Avenières – attribution de la Délégation de Service Public simplifiée de type affermage
- ~~2010-5-9 Désignation d'un représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital intercommunal de Morestel~~

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 2010-5-10 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre suite au concours sur esquisse + Opération de construction de la caserne de Gendarmerie
- 2010-5-11 Constitution d'un groupe de travail – Patrimoine arboré de la commune

IV. PERSONNEL COMMUNAL

- 2010-5-12 Gestion du personnel : action sociale mutualisée Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère
- 2010-5-13 Instauration d'un compte épargne temps

V. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir depuis le conseil municipal du 4 février 2010
- Prochain conseil municipal le 22 juillet 2010 à 20h30

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2010-5-1 Décision modificative budgétaire n°2- Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2010.

Investissement		Dépenses	Recettes
	Op n° 194 : Acquisition matériel		
2184-194-212	Mobilier	-3 250 €	
	Op n° 223 : Travaux divers		
2313-223-212	Constructions	3 250 €	
	Op n° 296 : Parkings centre ville		
2315-296-822	Installations, travaux divers (plans topo)	1 000 €	
	Op n° ONA : Opérations non affectées		
10222-ONA-01	FCTVA		1 000 €
	Total	1 000 €	1 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 1 - Jacky RAVAZ

2010-5-2 Réajustement des tarifs du restaurant scolaire

Par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, la réglementation relative aux prix de la restauration scolaire est modifiée. Désormais, les collectivités territoriales ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire en fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations servies.

Pour rester dans des limites raisonnables d'augmentation tout en prenant en compte la réalité des coûts de revient pour la collectivité, le Maire propose de fixer, à compter du 1^{er} août 2010, les tarifs des repas comme suit :

- 3.40 € (au lieu de 3.30 €) pour les enfants, ce qui représente une augmentation de 1.60 € par mois pour un enfant qui déjeune au restaurant scolaire tous les jours (4 repas/semaine x 0.10),
- 5.45 € (au lieu de 5.30 €) pour les adultes.

Il convient de délibérer pour valider et appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} août 2010.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 7 • Philippe GUYON + pouvoir de Josiane GIPPET • Marie-Catherine LAMIRAL • Nathalie MARGAIN • Yvon THENAULT+pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ • Jacky RAVAZ	ABST. : 0

Guillaume FAVIER précise que le prix de revient des repas en 2009 est de 7.65 €.

Le Maire ajoute que la commune a participé à hauteur de 122 265 € en 2009 au fonctionnement du restaurant scolaire. 26 957 repas ont été servis en 2009 contre 25 153 en 2008.

2010-5-3 Attribution de subventions Action Jeunes - Centre socioculturel intercommunal Jean Bedet

L'Adjoint aux finances propose de verser les subventions suivantes :

CENTRE SOCIAL JEAN BEDET	Montant voté 2009	Réalisé 2009	Proposition 2010
Action Jeunes	12 300.00	12 300.00	12 300.00
Action Jeunes Intercommunale (compensation CCPC)	7 667.00	7 667.00	7 667.00

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire informe le conseil qu'un audit financier et d'activités de l'association du Centre social Jean Bedet va être engagé. Suite à la mise en concurrence, l'entreprise KPMG va être mandatée pour mener à bien cette opération. La prestation comprend 2 étapes : un état des lieux et un accompagnement pour la construction d'un plan de recommandations pour 3 ans suite à l'état des lieux.

Il précise que le but est de savoir : si l'on a le bon service au juste prix, quelles sont les marges d'économie et si l'organisation actuelle est la bonne. Le Maire explique que la participation de la Caisse d'Allocations Familiales diminue et que la situation économique réduit les demandes de services fournis par le Centre.

Philippe GUYON : « Qui paie ? »

Le Maire : « La commune. »

Maryvonne SARAMITO : « J'ai été informée des problèmes de trésorerie par le Maire avant d'être informée par le conseil d'administration, pourtant je suis membre du bureau. »

Philippe GUYON : « Alors cela ne sert à rien d'avoir des délégués ! Cela devrait être débattu en séance du Bureau du Centre et au conseil d'administration. »

Alain SOCIE : « Beaucoup de sujets sont débattus mais les problèmes de fond ne sont pas nécessairement traités. »

Maryvonne SARAMITO : « Le Centre considère que ce sont des problèmes passagers. Avant ils avaient plus de trésorerie qu'aujourd'hui. »

Philippe GUYON : « Le commissaire aux comptes devrait informer de ces problèmes. »

Maryvonne SARAMITO : « Le commissaire aux comptes vérifie la véracité des comptes. »

Alain SOCIE : « Avec le service budget, nous avons travaillé sur le budget. Le budget du Centre social représente un tiers du budget de fonctionnement de la commune. L'année dernière, nous avons travaillé sur le périscolaire et nous avons été étonnés par les chiffres, notamment par le montant des frais de personnel. Le risque est trop élevé pour que l'on n'analyse pas la situation. L'avantage d'un audit, c'est d'avoir un point de vue neutre et extérieur. »

Yvon THENAULT : « Je voudrais un rappel. J'ai fait un « tollé » lors d'un conseil municipal en demandant d'être plus exigeant vis-à-vis des associations. Il faudrait que chaque association justifie sa demande de subvention. Je suis étonné qu'une association de ce type-là ne rende pas des comptes régulièrement. »

Le Maire : « Si, elle rend des comptes régulièrement. En 2008, les comptes du Centre social étaient équilibrés. Les analyses par activité sont faites pour obtenir un maximum de subventions de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et nous, financeurs communaux, on ne s'y retrouve pas. »

Yvon THENAULT : « Nous financeurs, il faut taper du point sur la table. »

Le Maire : « Le bilan 2009 sera validé par l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2010. »

Philippe GUYON : « Qui est le commissaire aux comptes ? »

Le Maire : « Il fait partie du Bureau Firecom, c'est un expert comptable, M. ROYER. »

Alain SOCIE : « Il y a deux problèmes : d'une part, le problème de trésorerie et le déficit 2009, et d'autre part, les financements de la CAF en diminution. Le Centre social Jean Bedet a été créé pour des services « cœur de métier » petite enfance, enfance, jeunesse. Ce que l'on veut, c'est que l'on se recentre sur ces activités « cœur de métier » et non sur les activités annexes. »

Colette GREPAT : « Le Centre social Jean Bedet a dérivé à vouloir en faire trop. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « Est-ce que l'activité ne devrait pas devenir communale et gérée par des gens de métier ? »

Le Maire : « Le Centre social s'est développé au fil du temps. Je redis la question posée au cabinet d'audit : a-t-on la bonne organisation pour le bon service au juste prix ? »

Philippe GUYON : « Connaîtra-t-on les conclusions de l'audit ? Y aura-t-il un groupe de vigilance pour que les résolutions prescrites par l'audit soient appliquées ? »

Le Maire : « Oui. Je ne veux pas dépenser de l'argent public pour mettre un rapport au placard. Les résultats de l'audit seront communiqués et je veillerai à ce que les recommandations soient mises en œuvre. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « La commune a-t-elle des moyens de pression ? »

Alain SOCIE : « On est le principal financeur. On est de plus en droit de garder une partie de l'argent versé par la CAF en contrepartie des postes que la commune finance et des locaux mis à la disposition du Centre. »

2010-5-4 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin

a) Subvention de fonctionnement complémentaire

Par délibération en date du 4 février 2010, vous avez voté l'attribution à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin d'une première subvention de fonctionnement composée de deux volets. Au vu du budget prévisionnel 2010 de cette association, l'Adjoint aux Finances propose de lui verser une subvention de fonctionnement complémentaire comme suit :

Objet	Réalisé 2009	Montant voté le 04/02/2010	Proposition complémentaire 2010
<i>Volet 1 : Fonctionnement</i>	29 300 €	21 975 €	6 125 €
<i>Volet 2 : Manifestation</i>	16 900 €	12 675 €	4 925 €
TOTAL	46 200 €	34 650 €	11 050 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

Chantal REY ne prend pas part au vote.

b) Subvention pour l'événement inaugural « Le Rhône ou les caprices de notre imprévisible voisin »

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la crue du Rhône de 1990 et pour marquer la mise en service du nouvel office de tourisme, plusieurs manifestations (expositions, conférence, visite des ouvrages de garde) se sont déroulées sur ce thème à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin du 1^{er} mars au 27 mars 2010.

L'Adjoint aux finances propose de lui verser une subvention exceptionnelle de 5524 € pour la coordination des différents événements.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

Chantal REY ne prend pas part au vote.

Le Maire précise que la région Rhône Alpes sur les 5 524 € va apporter 3 650 €. Le FEDER dans le cadre du Plan Rhône va apporter lui-même un complément financier. Ces subventions ne sont pas encore versées et il convient d'apporter l'avance à l'Office de Tourisme. La commune fait le relais de trésorerie.

2010-5-5 Attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel

En raison de la mutation d'un agent communal, le Maire propose de verser à l'Amicale du Personnel une subvention de 150 € à titre de participation pour les frais liés à ce type d'événement.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE		
POUR A L'UNANIMITE		

2010-5-6 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Huert Olympique Club

L'Huert Olympique Club s'est qualifié en finale de la Coupe de l'Isère qui aura lieu le 13 juin 2010 à 18h00. A titre d'encouragement, le Maire propose de verser à cette association une subvention exceptionnelle de 500 € pour participer au financement d'un bus qui conduira les joueurs sur le stade de Saint Maurice de l'Exil où se joue cette finale.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 – Denise CORTEY

Jacky RAVAZ ne prend pas part au vote.

Le Maire annonce que l'HOC (Huert Olympique Club) a remporté la coupe de l'Isère.

Marie-Catherine LAMIRAL : « Je voterai pour si je revois ce type de subvention pour d'autres associations et d'autres sports. »

Jacky RAVAZ : « Je suis pour mais je ne prends pas part au vote car mon fils joue dans l'équipe. »

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2010-5-7 Piscine – Saison 2010

a) Modification des horaires d'ouverture au public

Afin d'optimiser la qualité du service public de la piscine municipale, vous avez arrêté les nouveaux horaires d'ouverture de la piscine par délibération en date du 6 mai 2010.

Dans cette optique et notamment pour promouvoir l'apprentissage de la natation auprès des enfants, le Maire propose que la piscine soit ouverte au public aux horaires suivants :

Du 1 ^{er} JUILLET au 31 AOUT			
		<i>Ouverture à</i>	<i>Fermeture à</i>
Lundi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Mardi		Fermée	
Mercredi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Jeudi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Vendredi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Samedi		10H15	13H30
		15H00	19H00
Dimanche		10H15	13H30
		15H00	19H00

Il convient de délibérer pour approuver ces nouveaux horaires d'ouverture et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire précise que ces nouveaux horaires permettront d'une part au club nautique de s'entraîner en faisant deux groupes distincts, et d'autre part d'accueillir le matin d'autres groupes (centre aéré de Dolomieu, le Centre social Jean Bedet).

b) Modification des tarifs réduits

Par délibération en date du 6 mai 2010 ont été approuvés les tarifs de la piscine pour la saison 2010, y compris les tarifs réduits : les demi-tarifs adulte et enfant devant s'appliquer aux usagers qui fréquentent cet équipement dans l'heure précédant sa fermeture.

Le Maire propose donc pour tenir compte des nouveaux horaires d'ouverture de la piscine d'appliquer les demi-tarifs comme suit :

	Modalités et tarifs votés le 06/05/2010	Modalités et tarifs rectificatifs
Ticket demi tarif adulte (pour les horaires suivants) : 12 H/13 H 45 ou 18H/19 H 00	1,40 €	supprimé
Ticket demi tarif enfant (pour les horaires suivants) : 12 H/13H 45 ou 18H/19 H 00	0,70 €	supprimé
Ticket demi tarif adulte (utilisation dans l'heure précédant la fermeture) : 12 H30 /13 H 30 ou 18H/19 H 00	***	1,40 €
Ticket demi tarif enfant (utilisation dans l'heure précédant la fermeture) : 12 H30/13H 30 ou 18H/19 H 00	***	0,70 €

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs et autoriser le Maire à leur mise en application.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2010-5-8 Gestion et exploitation du boulodrome municipal des Avenières – attribution de la Délégation de Service Public simplifiée de type affermage

La commune des Avenières a fait édifier et est propriétaire d'un équipement, à destination de boulodrome, composé d'un bâtiment fermé (comprenant des vestiaires, des pistes de jeux et une buvette-restauration), d'un parc de stationnement et de pistes de jeux extérieures.

La Délégation de Service Public arrivant à échéance le 31 août prochain, une nouvelle procédure de délégation de service public simplifiée est engagée pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2010.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié dans un journal d'annonces légales. La date de remise des offres a été fixée au 17 mai 2010.

Après analyses et négociations, le Maire propose :

- d'attribuer la délégation de service public simplifiée de type affermage à Monsieur Yves BOURJAILLAT, qui dispose d'une expérience en matière de gestion de boulodrome et de bar restaurant,
- d'approuver et signer le contrat dont les caractéristiques principales sont les suivantes : exploitation du boulodrome comprenant l'accueil des sportifs et l'entretien courant de l'équipement. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2010. Son titulaire est autorisé à percevoir auprès des usagers des redevances dont les tarifs sont définis par délibération du Conseil Municipal, et des recettes annexes et complémentaires de types restauration et vente de boissons.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer ce contrat ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 1 – Jacky RAVAZ

Le Maire donne les informations suivantes :

- *2 dossiers ont été remis : un seul des deux candidats a fait une proposition. Monsieur Yves BOURJAILLAT propose une fermeture hebdomadaire le lundi toute la journée et des horaires d'ouverture de 10h à 21h00.*
- *La délégation de service public prévoit une ouverture obligatoire du 1^{er} septembre 2010 au 31 mars 2011.*
- *Les tarifs ne sont pas modifiés. Ils ont été fixés en juillet 2008 :*

Droit d'entrée	Tarif
<i>Ticket journalier d'accès aux pistes, de l'heure d'ouverture de l'équipement jusqu'à 17 heures, y compris pour les concours</i>	2.00 €
<i>Ticket journalier d'accès aux pistes, à partir de 17 heures, y compris pour les concours</i>	1.00 €
<i>Carte d'abonnement annuel</i>	50.00 €

~~**2010-5-9 Désignation d'un représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital intercommunal de Morestel**~~

Cette délibération est retirée.

Le Maire précise que la délibération est retirée car d'après les calculs de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, ce ne serait pas la commune des Avenières qui a le plus grand nombre de patients mais Montalieu-Vercieu.

Marie-Catherine LAMIRAL : « Quels services fournit cet hôpital ? »

Le Maire : « Soins de suite, maison de retraite et une unité Alzheimer. »

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2010-5-10 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre suite au concours sur esquisse + Opération de construction de la caserne de Gendarmerie

Dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction de la caserne de gendarmerie Des Avenières, le jury, à l'issue de la séance du 4 juin 2010, a proposé en tant que lauréat du concours l'équipe constituée comme suit :

- Cabinet GUERZOU, architecte mandataire, domicilié 74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY assurant également les compétences professionnelles d'économiste, d'OPC et QEB,
- Bureau PLANTIER, BET structure,
- Bureau ITF, BET fluides.

Le montant d'honoraires initial de cette équipe s'élevait à 218 225 € HT.

La négociation a été engagée avec l'équipe le 7 juin 2010 avec une demande de présenter une nouvelle offre avant le 11 juin 2010.

La nouvelle offre de l'équipe, arrivée dans les délais, s'élève à 216 582.50 € HT, soit une économie de 1 642.50 € HT.

Conformément au règlement de consultation 2^e phase, section III, article 4.2 « Indemnisation des concurrents » et suite à la réunion du jury, les 3 équipes concurrentes seront indemnisées à hauteur de 8 380 € TTC. Il est précisé que l'indemnité de 8 380 € TTC versée au lauréat est un acompte qui sera à déduire du montant de ses honoraires.

Il convient de délibérer pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe lauréate du concours pour le montant de 216 582.50 € HT et pour l'autorisation de signature par le Maire de tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 2 • Yvon THENAULT+pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 0

Yvon THENAULT : « Au niveau de l'énergie, qu'est-ce qui a été décidé ? »

Le Maire : « Des panneaux solaires pour l'eau chaude des sanitaires sera installé. Une étude sera faite pour comparer les différentes sources d'énergie. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « Comment obtient-on la norme BBC (bâtiment basse consommation) ? »

Alain SOCIE : « Les architectes font un calcul de la consommation au mètre carré. Ils isolent et utilisent des matériaux pour réduire les consommations d'énergie. L'orientation du bâtiment permet de profiter du soleil. »

Marie-Catherine LAMIRAL : « La partie d'accueil du public est climatisée ? »

Le Maire : « La gendarmerie ne veut pas de climatisation, ni d'ascenseur, et le moins d'espaces verts possible. »

2010-5-11 Constitution d'un groupe de travail – Patrimoine arboré de la commune

La commune des Avenières possède un riche patrimoine arboré réparti en divers lieux sur la commune, places, cours d'école et espaces verts. Si certains de ces arbres ont été installés récemment, d'autres sont en place depuis de nombreuses années.

Dans un objectif de pérennisation et de sécurisation des arbres, la commune a confié à l'équipe *arbre conseil*^R de l'Office National des Forêts une mission d'expertise des arbres les plus anciens.

Sur les sites désignés par la commune, un diagnostic¹ physiologique, sanitaire et mécanique des arbres a été effectué au mois de mars 2010 pour proposer et programmer les interventions nécessaires.

Pour définir ce programme et le mettre en œuvre, le Maire propose de constituer un groupe de travail qui serait composé comme suit :

- Gilbert MERGOUD
- Alain SOCIE
- Chantal REY
- Colette GREPAT
- Jean-Charles PASTORINO
- Raymond HERBEPIN
- Henri MIEGE
- Philippe GUYON.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire donne quelques extraits du rapport d'expertise physiologique, sanitaire et mécanique d'arbres sur divers sites communaux.

Sur la commune, 314 arbres ont été recensés sur les sites suivants : place du Champ de Mars, square De Faltans, église de Ciers, église de Buvin, école et cantine de Buvin, école et place de Curtille, parc du Jalérieu.

La canicule de 2003 et les sécheresses 2003-2004 ont affecté de nombreux arbres dans la région. Certains arbres des Avenières en ont également souffert, en particulier ceux qui se trouvent sur les zones concernées par des travaux de restructuration. Ils connaissent un stress supplémentaire : tassement des sols par les engins, vibrations, sections de racines, modifications de sols...

Globalement, l'état physiologique est

- *bon pour 85% des arbres (arbre sain),*
- *moyen pour 11% (présence de quelques branches mortes, baisse de vitalité, croissance réduite),*

¹ Les élus intéressés par ce rapport pourront par ailleurs le télécharger sur une clef usb en contactant le service équipement et travaux (equipement@lesavenieres.fr, Téléphone : 04 74 33 87 08)

- *mauvais pour 4% (arbre dépérissant, nombreux éléments morts, descente de cime, gourmands fréquents sur les charpentières, croissance des rameaux quasi nulle).*

En conclusion, le patrimoine arboré de la commune est en état moyen, ce qui s'explique par l'âge élevé des arbres, souvent centenaires, et les traitements passés traumatisants qui leur ont été appliqués.

IV.PERSONNEL COMMUNAL

2010-5-12 Gestion du personnel : action sociale mutualisée Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère

La loi du 19 février 2007, partant du principe du caractère obligatoire de l'action sociale pour les agents territoriaux dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales, confie à l'assemblée délibérante le soin de fixer le périmètre des actions sociales, le montant des dépenses et les modalités de mise en œuvre.

Dans ce contexte, le Centre de Gestion a initié une démarche groupée (contrats cadre lancés sous forme de marchés publics) portant sur la protection santé complémentaire, les accidents de la vie, la garantie contre la dépendance...

Les collectivités sont invitées à indiquer au plus vite au Centre de Gestion si elles sont intéressées, par une délibération de principe ne les engageant en rien puisque ce n'est qu'à l'issue de la démarche que les collectivités seront amenées à délibérer pour décider ou non de son adhésion.

Le Maire propose de s'engager dans cette démarche et de prendre une délibération de principe.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire expose que le Comité des Œuvres Sociales de l'Isère propose actuellement un certain nombre de prestations. En accord avec le Bureau du COS, le Centre de Gestion initie pour sa part une démarche qui permettra d'élargir l'offre existante par une gamme de prestations complémentaires visant à :

- *Favoriser la couverture sociale des agents par la généralisation de l'adhésion à une complémentaire santé,*
- *Préserver le niveau de vie grâce à :*
 - ↳ *un contrat de maintien de salaire qui intervient en cas de maladie,*
 - ↳ *un contrat de garantie contre la dépendance.*

Le Centre de Gestion propose en somme aux collectivités de lancer une consultation tenant compte de l'ensemble de leurs besoins afin de négocier des conditions avantageuses d'attribution et de gestion de ce type de prestations.

Bien entendu, une fois la consultation terminée, les collectivités demeureront libres d'accepter ou non la proposition retenue par le Centre de Gestion.

2010-5-13 Instauration d'un compte épargne temps

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

Il est possible d'instituer au sein de la commune des Avenières un compte épargne temps (CET). Ce compte permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

L'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le CET au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions énoncées ci-dessous. Les nécessités de service ne pourront lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le CET.

Le Maire propose donc d'instaurer les modalités de fonctionnement suivantes pour un temps plein (pour les temps partiels et temps non complets, il convient de proratiser) :

- Nombre de jours pouvant alimenter annuellement le CET : 22 jours maximum, soit 154 heures
- Possibilité d'épargner des jours de repos compensateurs : oui, dans la limite de 5 jours maximum par an
- Durée minimale d'utilisation des congés épargnés : par tranche de 5 jours minimum, soit 35 heures
- Délai de préavis à respecter par l'agent pour informer l'employeur de l'utilisation d'un congé au titre du CET :
 - ⇒ Préavis de 30 jours pour toute utilisation du CET comprise entre 5 et 10 jours ouvrés (entre 35 et 70 heures)
 - ⇒ Préavis de 60 jours pour toute utilisation du CET comprise entre 11 et 20 jours ouvrés (entre 77 et 140 heures)
 - ⇒ Préavis de 90 jours pour toute utilisation du CET supérieure à 20 jours ouvrés (plus de 140 heures)
- Délai à respecter pour formuler la demande annuelle d'alimentation du CET :
 - ⇒ Demande à formuler entre le 1er janvier et le 31 mars de l'année suivante.

Le Maire précise que conformément au décret du 26 août 2004, il a saisi le Comité Technique Paritaire pour que préalablement à la décision du conseil, il donne son avis sur les modalités d'application d'instauration du compte épargne temps. Le CTP a, à cette occasion, émis un avis favorable en date du 29 avril 2010.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, instaurer le compte épargne temps à compter du 1^{er} juillet 2010 et autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

V. QUESTIONS DIVERSES

Yvon THENAULT : « Je trouve qu'il est inadmissible que les bus Transisère s'arrêtent au rond-point de Walibi et n'aillent pas jusqu'à Walibi. »

Roger MORNEY : « On a eu une information du Conseil Général de l'Isère. Ce bus n'est pas rempli et le Conseil Général a décidé de supprimer cette desserte au 1^{er} septembre 2010. »

Yvon THENAULT : « Cette voie communale est dangereuse pour les piétons car les gens roulent vite. »

Le Maire : « Une copie du courrier adressé par le Conseil Général de l'Isère sera annexée au compte-rendu. »

INFORMATIONS

- Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir depuis le conseil municipal du 4 février 2010
- Prochain conseil municipal le 22 juillet 2010 à 20h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Fait aux Avenières, le 1^{er} juillet 2010

Le Maire,
Gilbert MERGOND

Liste des annexes :

- ↳ Copie du courrier relatif à l'arrêt de bus Walibi